

# **SYNDICAT FERC-CGT DES PERSONNELS DES MJC EN ÎLE-DE-FRANCE FÉDÉRATION RÉGIONALE**

## **Bilan de mandat des représentants CGT**

Les dernières élections professionnelles se sont déroulées en 2005.

2005 – 2008. Trois années de mandat électif se sont écoulées pour les élus de la délégation unique, Comité d'entreprise et délégués du personnel. Un événement particulièrement important a marqué ces trois années : la suppression de six postes au Centre Fédéral. Les élus CGT ont accompagné ces salariés afin que la Fédération respecte tout d'abord les personnes et le code du travail. Le tribunal des prud'hommes s'est déjà prononcé en faveur de salariés licenciés. D'autres jugements sont dans l'attente.

Pour cette nouvelle élection, un changement notoire : la disparition de la délégation unique du personnel en raison de l'existence d'établissements distincts avec les DSP (délégation de service public) et les marchés publics. Ainsi, vous devrez vous prononcer à la fois pour élire des élus au Comité d'entreprise et d'autre part élire des délégués du personnel.

Pour mémoire, le rôle du Comité d'entreprise (CE) ne se limite pas seulement à la gestion des activités sociales. C'est au cours des réunions de CE que sont obtenues les différentes informations concernant la marche de l'entreprise. Le CE est un véritable lieu d'expression, de débat et de contrôle de l'entreprise. Celui-ci se réunit une fois par mois et un compte rendu de ces réunions est à votre disposition via l'intranet de la fédération. La participation du secrétaire du comité d'entreprise au Conseil d'administration fédéral est aussi un vecteur d'information pour les administrateurs régionaux.

Des négociations se sont tenues également autour d'une mutuelle santé (PREVADIES) à régime obligatoire avec participation de l'employeur améliorant grandement le remboursement des frais médicaux (le gouvernement préfère ne pas taxer les stocks options des dirigeants d'entreprise et reporter le déficit de la sécurité sociale sur les mutuelles donc sur les salariés).

Les représentants CGT jouent pleinement leur rôle au sein de la commission formation, de co-élaborateurs du plan de formation, travaillant sur les axes et les contenus pédagogiques des formations et de la Journée professionnelle d'étude, remontant les avis des collègues et continuant à militer pour la création d'une véritable formation initiale de directeur de MJC.

Lors de la signature du nouvel accord sur le temps de travail les organisations syndicales ont imposé une commission de suivi de cet accord, afin d'en examiner la pertinence et sa mise en œuvre. Néanmoins une vigilance demeure plus que nécessaire pour éviter tout dérapage dans l'interprétation de cet accord par les associations locales. La mise en place d'une lettre de mission et d'un outil d'évaluation ne peut que nous inciter à accentuer notre effort d'écoute auprès de vous afin de renforcer notre travail au sein de la commission de suivi.

Il est important pour nous, de rester cohérent et de maintenir au risque de déplaire, une éthique professionnelle, un cadre de négociation collectif, notamment sur les salaires, pour tenter de faire obstacle aux dérives actuelles de négociations salariales individuelles pratiquées par la direction fédérale.

## **Nos revendications aujourd'hui**

Dans un contexte mondial où le modèle dominant du marché roi est fortement remis en cause, les MJC et leur fédération se doivent de défendre la reconnaissance par les collectivités publiques de la pertinence de leur projet et de leur appartenance à l'économie sociale et solidaire.

Elles doivent revendiquer l'obtention des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique d'éducation populaire ambitieuse, ce qui passe notamment par la suppression de la taxe sur les salaires pour les associations agréées ou l'attribution d'1% du budget de l'état aux missions des associations d'éducation populaire.

"Citoyenneté" ne doit plus être un mot honteux au sein de notre fédération !

## Unissons-nous et agissons :

- **Pour la création d'une véritable grille des rémunérations juste et équitable**, l'attribution de 20 points supplémentaires pour tous et la mise en place des titres restaurants, mise à plat du régime de versement des indemnités de logement pour tous.
- **Pour la remise en place d'un dispositif de formation initiale de Directeur de MJC**, diplômant, adapté aux réalités de l'Île-de-France et outil de promotion sociale au sein de notre réseau et de transmission de nos valeurs.
- **Pour la mise au taux moyen de l'ensemble des postes de directeurs de MJC**, seul garant du financement pérenne des postes et d'un mouvement équitable.
- **Pour le retour à un mouvement des personnels basé sur des règles claires**, respectueux des rythmes des associations locales et aux conséquences financières assumées par l'employeur
- **Pour l'union des MJC de France et de leurs fédérations**, pour la défense du droit d'association et l'exigence des moyens publics nécessaires à leur existence

## Avant le 4 février, votez pour les candidat(e)s présenté(e)s par la CGT :

Élection du comité d'entreprise :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
MICHOUD	Didier	BIRCHLER	Charles
GODARD	Odile	PERRET	Michel
SAUMONEAU	Alexandre	YANKSON	Annie
LEGUEM	Max	KHAIRALLAH THOMAS	Camille
AUBOURG	Erick	CHARBONNE	Marc
LEBRETON	Florence	OBERLIN	Nicolas
BOUHAFS	Marnia	BERDIER	Michel

Élection des délégués du personnel :

Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
MICHOUD	Didier	CHENU	Patrick
SAUMONEAU	Alexandre	GODARD	Odile
CHARBONNE	Marc	PERRET	Michel
BOUHAFS	Marnia	BERDIER	Michel